

DOSSIER DE PRESSE

septembre 2017

Les Institutions de la Coiffure

“Atout âges”,
un concept
de salon adapté
aux personnes à
mobilité réduite

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude Geslin

Tél. : 01 76 60 95 07

marieclaude.geslin@ag2rlamondiale.fr

Teninsy SAVANE

Tél. : 01 58 22 21 15

t.savane@auvray-associes.com



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**

Membres du Groupe AG2R LA MONDIALE

Complémentaire retraite, prévoyance et
santé des professionnels de la coiffure

“ Sommaire

I. Un concept innovant dédié à l’accessibilité des personnes à mobilité réduite	 03
<ul style="list-style-type: none">• Santé & bien-être, des facteurs importants• « Atout Âges », un lieu de plaisir et de confort pour les personnes à mobilité réduite	
II. Une initiative en adéquation avec les valeurs et missions des EHPAD	 05
III. Une action entrant dans une démarche globale de développement durable	 06
IV. Les partenaires	 07
V. A propos des Institutions de la Coiffure, membres du groupe AG2R LA MONDIALE	 09

I. Un concept innovant dédié à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

“ Santé & bien-être, des facteurs importants

Les Institutions de la Coiffure, membres du Groupe AG2R LA MONDIALE, sont en charge de la protection sociale des salariés de la coiffure. Elles sont également porteuses de la démarche « Développement durable, mon coiffeur s'engage » à la demande de la profession et des partenaires sociaux. La prévention des maladies professionnelles (allergies cutanées, respiratoires et TMS) à l'égard des professionnels de la coiffure dans la pratique de leur métier et le bien-être des clients sont les axes majeurs de cette démarche.

Un salon Développement durable doit être accessible à tout type de clientèle, personnes valides ou à mobilité réduite (PMR). Les Institutions de la Coiffure et un groupe d'experts (architecte, ergonomiste, chimiste, etc.) accompagnés de coiffeurs professionnels ont réfléchi à un concept de salon de coiffure adapté aux PMR, au sein des EHPAD. En effet, la plupart des salons de coiffure actuels ne prennent pas suffisamment en compte les problématiques de santé, que ce soit à l'égard des salariés et de la clientèle.

D'une part, les personnes âgées et handicapées sont confrontées à un manque de confort, d'accessibilité et de sécurité au sein des salons de coiffure :

- 80% d'entre elles sont obligées de faire appel à des services à domicile
- le matériel utilisé est peu ergonomique et inadapté
- le besoin d'une aide extérieure pour se déplacer peut entraîner des risques de chute
- les contraintes sont douloureuses lors du déplacement au sein du salon et durant la prestation (difficulté pour se positionner convenablement sur un bac à shampooing, par exemple)

Les coiffeurs ont un rôle social important vis-à-vis des personnes âgées, en termes de partage, d'image de soi, de reconnaissance, etc. La coiffure représente une activité suscitant beaucoup d'enthousiasme chez les personnes âgées et favorisant leur bien-être. Dans vingt ans, un tiers de la population aura plus de soixante ans et les questions soulevées, aujourd'hui, par les personnes en perte d'autonomie ne pourront que s'affirmer.

D'autre part, la profession de la coiffure est très touchée par la présence de troubles musculo-squelettiques auxquels sont confrontés les coiffeurs en raison d'intenses activités physiques au quotidien.

Certaines spécificités du métier leur imposent des situations peu accommodantes :

- être debout toute la journée
- se pencher régulièrement
- les rotations et torsions des poignets
- la position des bras et les tensions au niveau des épaules
- des outils de travail peu adaptés ou mal utilisés, etc.
- position en antéflexion du tronc, source de douleurs au niveau du dos et des épaules.

Ces contraintes provoquent des douleurs, une gêne lors des mouvements et augmentent le risque des troubles musculo-squelettiques chez le coiffeur. Pour pallier à ces différents problèmes, la mise en place d'un salon développement durable est indispensable.

“ « Atout âges », un lieu de plaisir et de confort pour les personnes à mobilité réduite

Dans ce contexte, la profession, représentée par les Institutions de la Coiffure, a lancé, depuis 2015, « Atout âges ».

Ce concept de salon de coiffure accessible et offrant le plus grand confort aux PMR et à celles qui les coiffent répond à ces problématiques sociales, en étant conforme aux normes de développement durable.

Sa création a pour objectifs de :

- Faciliter et favoriser les déplacements des PMR, dans un espace agréable et confortable
- Mettre à disposition d'organismes tels que les EHPAD, les maisons de retraite, les hôpitaux... un concept répondant aux besoins spécifiques des PMR, en termes de bien-être et d'adaptation à la dépendance
- Encourager l'ensemble des salons de coiffure à intégrer ce type de problématique dans leur organisation, leur agencement et le choix de leurs équipements

Afin de créer un climat de confiance avec la clientèle résidente, tout l'agencement du salon a été repensé en répondant à l'ensemble des normes PMR, environnementales

et tenant compte des particularités de la clientèle et de la santé du salarié à son poste de travail :

- Les matériaux de construction répondent à la charte environnementale
- L'ensemble des normes permettant de recevoir les PMR est respecté, par exemple la table de coiffage est surélevée pour pouvoir intégrer un fauteuil roulant
- Les équipements ergonomiques (bacs à shampooing, sèche-cheveux, etc.) se déplacent autour de la personne, ce qui réduit les efforts physiques du résident et du coiffeur.

Cette solution sur-mesure permet d'offrir l'ensemble des prestations de coiffure, quelque soit le degré d'autonomie ou de dépendance.



II. Une initiative en adéquation avec les valeurs et missions des EHPAD

Afin de mener à bien leurs missions d'accueil et d'accompagnement, les EHPAD doivent préserver la vie sociale des personnes qu'elles accueillent et favoriser leur bien-être. Cela peut aussi bien se réaliser par la création d'espaces de détente, de balnéothérapie ou encore de salons de coiffure : lieux intimistes où règnent la sérénité et le confort. Dans une structure telle que l'EHPAD, tout est mis en oeuvre pour favoriser le bien-être des personnes accueillies : un rythme de vie personnalisé, une place importante donnée à la famille, une vie sociale préservée, etc. en complément de l'aménagement de l'environnement.

En accord avec ces objectifs, le concept de salon développement durable créé pour le confort des PMR et du personnel, se veut être un véritable lieu de vie et de rencontres, maintenant les relations sociales dans l'établissement. Il est important de concilier les problématiques environnementales avec celles liées à l'économie et au social.

Ainsi, tout en prenant compte de la protection de l'environnement, le dispositif replace l'humain au centre des préoccupations des professionnels. Mettre ce concept novateur à disposition de structures comme les EHPAD, c'est également fournir aux coiffeurs un environnement sain et adapté pour travailler mais aussi accueillir et comprendre les personnes en difficulté.

L'EHPAD La Madeleine, situé à Bergerac, est le premier établissement à installer ce concept, pris en charge par la Caisse Régionale Aquitaine, au sein de sa résidence.

III . Une action entrant dans une démarche globale de développement durable

Pour rappel, dans le cadre des actions de sensibilisation au développement durable, soutenues par les Institutions de la Coiffure, à travers le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage », plusieurs salons répondent à l'attente croissante de la population concernant la mise en place d'une pratique plus respectueuse des personnes, de l'environnement et économiquement justifiée.

Dans ces salons, la réduction de la consommation d'eau et d'énergie est privilégiée ainsi que le recyclage et le tri sélectif des déchets (emballage, produits, cheveux). L'usage de produits plus naturels et moins chimiques et la volonté de créer une relation personnalisée complètent la recherche d'une ambiance sereine et du bien-être du client et du professionnel.

Cette initiative novatrice attache, en effet, une grande attention à la santé des salariés.

Grâce à une démarche préventive efficace, les maladies professionnelles auxquelles les coiffeurs sont confrontés, peuvent être réduites. La coiffure, deuxième branche artisanale française, associe par cet engagement une économie de proximité à une attitude citoyenne.

Ce concept de salon développement durable, intégrant la problématique de la santé des salariés, est encouragé par les pouvoirs publics et associatifs.

IV . Les partenaires



L'Assurance Maladie - Risques Professionnels est au sein de la CNAMS, en charge de la prévention des risques et de leur indemnisation.

Trois valeurs principales dictent sa mission :

- l'exigence sociale
- l'équité
- l'anticipation

www.risquesprofessionnels.ameli.fr



En soutien des campagnes de prévention de maladies professionnelles des Institutions de la Coiffure, Medialane réalise des enquêtes sur la santé des salariés, l'un des piliers de la démarche de développement durable dans la coiffure.

www.medialane.fr



Mutuelle Bien Vieillir a pour vocation d'accompagner les politiques institutionnelles liées au vieillissement

www.mutuelle-mbv.fr



Cette association a créé le premier guide collaboratif des bonnes adresses accessibles aux personnes à mobilité réduite pour lequel les Institutions de la Coiffure apportent leur soutien

www.jaccede.com



**INSTITUTIONS
DE LA COIFFURE**



Société d'architecture intérieure de salons de coiffure

V. À propos des Institutions de la Coiffure et d'AG2R LA MONDIALE

“ Les Institutions de la Coiffure, le partenaire social de la coiffure

Les Institutions de la Coiffure gèrent depuis 1962, la protection sociale des salariés et retraités de la profession de la coiffure. Elles sont **membres du Groupe AG2R LA MONDIALE depuis 2002.**

Partenaires historiques de la profession, les Institutions de la Coiffure sont nées de la volonté commune des organisations patronales et syndicales de salariés de la profession. A but non lucratif, elles sont gérées paritairement et regroupent les régimes sociaux de la convention collective nationale de la coiffure en matière de Retraite, Prévoyance et Santé.

A l'initiative des Partenaires sociaux, les Institutions de la Coiffure traitent de toutes les questions relatives au développement de la protection sociale des salariés de la profession, propose des solutions concrètes en matière de gestion des risques et de prévention santé et promeut des actions innovantes adaptées aux besoins du secteur.

Les Institutions de la Coiffure s'adressent aux salariés, employeurs, retraités et proposent à chacun un accompagnement social afin de les aider et de les prévenir face aux risques de la vie, que ce soit au travers de garanties complémentaires ou d'actions sociales :

- **Prévoyance** : indemnités journalières en cas d'incapacité de travail; rentes d'invalidité ; capitaux décès ; rentes de conjoint ; rentes d'éducation.
- **Santé** : garanties complémentaires collectives et individuelles.
- **Retraite** : informations, conseils et actions sociales individualisées selon la situation.
- **Engagement social** : aides individuelles en cas de difficultés au cours de la vie ; actions collectives innovantes en faveur du secteur de la coiffure pour améliorer la santé et la qualité de vie au travail.

En continuité de ses actions et fidèles à ses valeurs, les Institutions de la Coiffure mettent en place diverses opérations afin d'inciter à agir en éco-citoyen et à prendre en compte les problématiques économiques, sociales et environnementales liées au développement durable, au travail comme au quotidien.

“ Le Groupe AG2R LA MONDIALE, la référence en assurance de la personne

- **11.000 collaborateurs**
- **500 000 entreprises soit 1 entreprise sur 4 en France**
- **5 millions d'assurés**
- **106 accords collectifs à l'échelle de l'entreprise ou de la branche professionnelle**
- **28, 2 milliards de collecte brute global**
- **5,7 milliards de fonds propres**

Le Groupe allie performance économique et engagement social au travers des valeurs portées par le paritarisme et le mutualisme.

Il couvre l'ensemble des besoins de protection sociale et patrimoniale tout au long de la vie de ses assurés. Il apporte des réponses individuelles et collectives, aussi bien en prévoyance qu'en santé, en épargne comme en retraite complémentaire et supplémentaire, quels que soient l'âge, le statut social et le secteur professionnel.

Signataire du Pacte mondiale de l'ONU et de la Charte de la diversité, AG2R LA MONDIALE a intégré le développement durable dans sa stratégie globale de développement et l'étend progressivement à l'ensemble de son périmètre

www.ag2rlamondiale.fr



AG2R LA MONDIALE

Disposez des dossiers thématiques à nos différentes actions sur simple demande.